

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 686

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 35 BIS A

A la fin de la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« du protocole »

les mots :

« des protocoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.